

---

## LA FISCALITE PROGRESSIVE POUR UNE ORGANISATION SOCIALE DES SOINS TRANSFORMATRICE DE GENRE

Par : Martha Hungwe et Dr. Maria Ron Balsera, Center for Economic and Social Rights (CESR).

***L'architecture financière mondiale actuelle, conçue à l'époque coloniale, représente principalement les intérêts de ses fondateurs, en particulier les entreprises et les individus riches de ces pays colonisateurs, et exacerbe les crises du climat, de la dette et de l'inégalité. Cette architecture repose sur un système économique dans lequel le Sud global subventionne le Nord global, par le biais du paiement de la dette et des Facilités financières internationales (FFI), et les femmes et les jeunes filles subventionnent l'économie en fournissant des soins non rémunérés. À l'occasion du 30e anniversaire de la Déclaration et de la Plateforme d'action de Pékin, nous devons prêter attention au rôle de la fiscalité dans la promotion ou l'entrave de l'égalité, des droits et de la protection de toutes les femmes et de toutes les filles.***

Nous devons joindre nos efforts et réclamer des politiques fiscales progressives afin de garantir que les particuliers et les entreprises riches contribuent à leur juste part, créant ainsi un espace fiscal pour une organisation sociale des soins transformatrice de genre. En finançant des services essentiels tels que la garde d'enfants, les soins aux personnes âgées, les soins de santé, l'éducation et la protection sociale, nous pouvons réduire la charge disproportionnée que représentent les soins pour les femmes et les communautés marginalisées. Les politiques fiscales régressives, qui ont un impact injuste et disproportionné sur les femmes, en particulier les femmes à faible revenu, doivent être abrogées.

La justice fiscale est essentielle pour combler les écarts de revenu, de richesse et d'accès aux services entre genres. Le système fiscal mondial n'est pas inclusif ; par contre, il exacerbe activement les inégalités entre les genres. Les femmes, en particulier celles qui occupent des emplois mal rémunérés, informels et précaires, subissent de plein fouet les politiques d'austérité, les soins non rémunérés et la fiscalité régressive. Le recours aux impôts indirects (par exemple, la TVA) affecte de manière disproportionnée les femmes, qui consacrent une part plus importante de leurs revenus aux dépenses essentielles du ménage, à l'éducation et aux frais de santé. La fiscalité progressive, qui augmente le taux d'imposition avec le revenu et la richesse, doit remplacer les structures fiscales régressives pour assurer la redistribution des richesses et l'équité de genre.

La fraude et l'évasion fiscales des entreprises coûtent aux gouvernements des centaines de milliards par an ([\\$492 milliards de dollars, selon le TJN](#)), privant les services publics des fonds nécessaires pour soutenir les femmes et les communautés défavorisées. Les droits des femmes et les services publics sont directement compromis par les échappatoires et les flux financiers illicites. La lutte contre les abus fiscaux - par le biais d'une coopération fiscale mondiale, de mesures de transparence et de mécanismes d'application plus solides - est essentielle au financement de la justice pour les femmes. Une Convention fiscale sous l'égide des Nations unies est une étape fondamentale dans la lutte pour la justice fiscale, car elle créera un forum décisionnel plus équitable pour tous les pays, y compris ceux qui ont été traditionnellement exclus. En garantissant un système fiscal international équitable, les pays peuvent [débloquer des ressources indispensables](#) pour investir dans des services publics sensibles au genre, des protections sociales et la justice économique, fondements d'un monde qui renforce les droits au lieu de les saper.

### **La gouvernance fiscale mondiale pour les Droits des femmes**

Les politiques fiscales actuelles sont conçues pour protéger les intérêts des entreprises au détriment des droits humains, ce qui reflète l'héritage des structures financières coloniales et patriarcales. En confiant la gouvernance fiscale mondiale aux Nations unies, on créerait un système plus équitable qui intégrerait l'égalité des genres dans les négociations et les politiques fiscales. Une Convention fiscale des Nations unies doit donner la priorité aux droits des femmes et à la justice intersectionnelle de genre dans la gouvernance économique mondiale.

### **Recommandations clés pour une mettre en œuvre une fiscalité transformatrice de genre** (*pour plus d'informations [cliquez ici](#)*)

1. Adopter des politiques fiscales progressives pour financer l'égalité des genres et les services publics.
2. Appliquer une perspective de genre tout au long du cycle budgétaire, en veillant à ce que les politiques fiscales réduisent activement les disparités entre les genres.
3. Garantir la participation des femmes à l'élaboration des politiques fiscales, en particulier les femmes indigènes, noires, migrantes et des communautés rurales.
4. Réduire les abus fiscaux par une réglementation plus stricte des sociétés multinationales et des personnes fortunées.
5. Réaffecter la charge fiscale : des taxes à la consommation vers l'impôt sur le patrimoine et l'impôt sur les sociétés.
6. Abolir les incitations fiscales nuisibles qui profitent aux riches au détriment des services sociaux.
7. Créer des taxes pour les réparations historiques, en particulier pour les femmes noires et indigènes qui ont été victimes de discriminations structurelles.

8. Accroître la transparence fiscale en exigeant des entreprises qu'elles publient des données fiscales ventilées par genre et par race.
9. Rédiger et publier des analyses de l'impact des politiques fiscales sur le genre.
10. Soutenir une Convention fiscale des Nations unies inclusive à l'échelle mondiale afin de garantir que la justice fiscale internationale s'aligne sur les objectifs d'égalité des genres.

## **Un avenir fiscal féministe**

**Un système fiscal équitable est la pierre angulaire de la collecte des ressources nécessaires au respect des droits humains et à la lutte contre les inégalités.** Les États peuvent favoriser une société plus juste en utilisant l'effet de levier des taxes pour générer des revenus afin de financer les droits et les services publics, redistribuer les richesses pour réduire les inégalités, réévaluer les prix des biens et des services pour décourager les pratiques nuisibles, renforcer la représentation pour améliorer la gouvernance démocratique et corriger les héritages historiques de la colonisation et des dommages écologiques (par le biais de réparations).

Une économie véritablement équitable et féministe nécessite le démantèlement des préjugés sexistes inhérents à la fiscalité. Un système fiscal juste du point de vue du genre redistribuera les richesses, financera les services sociaux et renforcera l'autonomie économique des femmes, en veillant à ce que le fardeau des soins et de l'insécurité économique ne pèse pas de manière disproportionnée sur les femmes et les groupes marginalisés.